



**STRATÉGIE PYRÉNÉENNE  
DE VALORISATION  
DE LA BIODIVERSITÉ**

# Volet Ours Brun

**Maintien de la population ursine :  
Gestion de population**

**Juin 2014**

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



PREFET  
DE LA RÉGION  
MIDI-PYRÉNÉES

# Gestion de population : Objectif initial

*Même si les cas d'interface homme/ours restent limités, l'ours brun est un animal sauvage et sa présence sur un territoire peut donc se poser en termes de sécurité des personnes et de responsabilité des autorités publiques.*

La responsabilité de mettre en œuvre les mesures essentielles à la sécurité des personnes est confiée à l'État.

La gestion de population vise à réduire les risques et conflits en cas d'interface entre l'homme et l'animal que ce soit en situation de routine ou extraordinaire notamment en cas de risques augmentés.

# Gestion de population : Actions conduites

## ■ En situation de routine

- analyse des données et indices recueillis pour des expertises et des aides à la décision
- un recensement et des statistiques sur les cas de rencontre d'un homme avec un ours
- constats de dommages
- une lettre semestrielle d'information aux élus, administrations et socioprofessionnels (6500 destinataires)
- production de dépliants grand public, et autres supports de recommandations
- mobilisation du Réseau de bergers d'appui en renfort.

## ■ En situation extraordinaire

- la mobilisation en tant que de besoin de la procédure de dérogation 'espèces protégées' (L411 C. Environnement)
- un *protocole ours à problème* en cas de comportement anormal et sa diffusion massive via le *Guide de gestion forestière en compatibilité avec les besoins vitaux des ours*
- des interventions de l'ONCFS sur certains ours
- des intervention du Réseau de bergers d'appui en *solo*

# Gestion de population : critique des actions ou de leur absence

- En situation de routine
  - baisse des moyens humains et matériels
  
- En situation extraordinaire
  - utilisation de la procédure d'effarouchement à des fins de paix sociale
  - un protocole ours à problème ainsi remis en cause
  - des 'battues' d'effarouchement illégales
  - un manque de sensibilisation des maires à leur pouvoir de police notamment sur les chiens de protection

# Gestion de population : pour aller plus loin

- En situation de routine :
  - rappeler les responsabilités, droits et devoirs des autorités, des élus et des usagers de la montagne
  - organiser, formaliser les moyens de la médiation ours sur le massif
  - diffuser davantage les outils de communication
  - généraliser l'information à destination des maires (guide chien de protection, lettre semestrielle d'information )
  - diffuser davantage les statistiques sur les cas de rencontre d'un homme avec un ours
  - une réunion annuelle départementale d'état de la situation de l'ours
- En situation extraordinaire
  - limiter le recours à l'effarouchement biologiquement injustifié
  - développer des protocoles de gestion particuliers (ours blessé, ourson orphelin, ...)